

L'EXAMEN DES PERMIS DE CONDUIRE

POURQUOI ?

Nombreux sont les citoyens qui se posent encore la question du **pourquoi** d'un **examen de permis de conduire** alors même qu'ils savent déjà conduire leurs engins, circuler aisément? Erreur de jugement. **L'Examen du permis de conduire constitue une étape très importante dans le processus de mise en circulation d'un véhicule ; il doit valider la capacité du futur conducteur à maîtriser son véhicule dans un environnement donné en même temps que sa connaissance des règles du code de la route.** Il n'est donc pas superflu de rappeler que quelle que soit sa maîtrise du volant, son habileté dans la circulation, sa prudence sur la route ; le citoyen qui **ose** circuler sans avoir préalablement passé et obtenu ce précieux titre est automatiquement en infraction. Il n'est en rien protégé par la loi en cas d'incident ou d'accident même si d'après les constats, il n'est pas en faute au regard du code de la route.

A QUELLES CONDITIONS OBTIENT- ON UN PERMIS DE CONDUIRE AU TOGO ?

a. Conditions réglementaires

- La seule et unique condition prévue par les dispositions réglementaires pour obtenir un permis de conduire est de passer l'**Examen du Permis de Conduire**. C'est un examen régulièrement organisé par les services de la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires sur toute l'étendue du territoire national.
- Tout moyen autre que le passage de l'**Examen du Permis de Conduire** pour obtenir son PERMIS DE CONDUIRE est un acte sanctionné par la loi.

b. Conditions civiques et financières :

- Le passage de l'examen du permis de conduire est soumis à une condition d'âge. Pour les permis de catégorie A, B et F, il faut être **âgé de 18 ans**

minimum le jour de l'inscription. Pour les catégories, C, D et E l'âge minimum est de 21 ans.

- Réglementairement, vous ne pouvez vous présenter à l'examen du permis de conduire qu'en étant candidat inscrit par une **autoécole agréée**. La liste des autoécoles agréées au Togo est publiée sur le site de la DTRF et est régulièrement actualisée.
- Les frais de quittance pour passer l'examen du **Permis de Conduire** varie en fonction de la catégorie dans laquelle l'on s'inscrit.

Tableau 1 : Les frais de quittance

CATEGORIES	FRAIS DE QUITTANCE
A	10 000F CFA
B, F	25 000F CFA
C, D, E	30 000F CFA

A QUELS VEHICULES CORRESPONDENT LES DIFFERENTES CATEGORIES DE PERMIS ?

Catégorie **A** pour les **motocyclettes**

Catégorie **B** pour les **véhicules légers de 5 à 9 places**

Catégorie **C** pour les **poids lourds**

Catégorie **D** pour les **transports en commun**

Catégorie **E** pour les **semi-remorques**

Catégorie **F** pour les **personnes à mobilité réduite**

COMMENT ET OÙ S'INSCRIRE ?

- L'inscription pour passer l'**Examen du Permis de conduire au Togo** se fait sur dépôt de dossier physique.
- Elle se fait à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF) pour les candidats de Lomé et de la Région Maritime ; dans les subdivisions Régionales des Transports Routiers de **Kpalimé, Atakpamé, Sokodé et Dapaong** pour les candidats desdites régionales et à la Direction Régionale des Transports Routiers de **Kara** pour les candidats de la Région de la Kara.
- **Les pièces à fournir sont :**
 - une photocopie de l'acte de naissance ;
 - une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
 - un timbre de 500 FCFA ;
 - 02 photos d'identité ;
 - une quittance en fonction de la catégorie (voir tableau 1) ;
- Après le dépôt de dossier, le candidat enregistré est d'abord soumis à une **prise de vue**.

COMMENT ET OÙ SE DEROULE L'EPREUVE ?

L'Examen du Permis de Conduire quelle que soit la catégorie, se déroule en deux étapes distinctes : d'abord une **épreuve théorique** ensuite une **épreuve pratique**. Pour accéder à la phase pratique, le candidat est tenu de réussir obligatoirement à la phase théorique d'abord. Les épreuves sont organisées à Lomé, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong. Le lieu de la phase théorique est communiqué aux candidats avant l'examen. Quant à la phase pratique elle se déroule à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires à Lomé et dans les locaux des subdivisions des Transports Routiers des villes précitées.

COMMENT ET OÙ OBTENIR LES RESULTATS ?

Les résultats de l'Examen du Permis de Conduire sont mis en ligne sur le site de la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (www.mit-dgt-dtrf.tg) ou affichés dans l'enceinte de la Direction et chaque candidat admis ou admissible reçoit son résultat par messagerie électronique (sms).